Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30 AVR. 2026
ID : 059-215900887-20260427-2026BGD023-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 avril 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-et-un du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, M. ATSU-GLEGLEDZI, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. LEDOUX à Mme BRACKE

Affectation du résultat d'exploitation

Vu l'Instruction M 57,
Vu les budgets de l'exercice 2025 approuvés,
Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2025

DECIDE

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2025

Total des dépenses : 180 821,94 Total des recettes : 200 739,97 Résultat : 19 918,03

Report de dépenses : 0 Report de recettes : 0 Nouveau résultat : - 76 831,74 Résultat antérieur : 19 918,03 Résultat cumulé : - 56 913,71

2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Total des dépenses : 1 452 234,06 Total des recettes : 1 649 865,69 Résultat : 197 631,63 Résultat cumulé : 211 712,07

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30 AVR. 2026
ID : 059-215900887-20260427-2026BGD023-DE

3°) Affectation du résultat d'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans le cadre du Budget Primitif de 2026, d'affecter

- Une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 150 000 €uros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement »
- L'autre partie du résultat de fonctionnement, soit 61 712,07 €uros au compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté »

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



DELEPAUL